

2A LOCATION
Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 3, rue Enclos Rey – 30000 NÎMES
RCS Nîmes 102 069 697

La « Société »

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE
DU 29 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-neuf juin,
Au siège social,

Monsieur Youssef BOUYSS

Agissant en qualité de seul associé de la Société « **2A LOCATION** », Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 3, rue Enclos Rey – 30000 NÎMES, immatriculée au RCS de Nîmes sous le n° 102 069 697

En présence de Monsieur Mohammed ZAHRAOUI,

A pris, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, des décisions relatives à la Société sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) Démission du président
- 2°) Nomination d'un nouveau président
- 3°) Transfert du siège social
- 4°) Modification corrélative des statuts
- 5°) Pouvoirs à donner.

PREMIERE DECISION

(Démission du président)

L'Associé Unique,

Prend acte de la démission de Monsieur Youssef BOUYSS de ses fonctions de président, intervenue en date du 29 juin 2026 avec effet immédiat.

DEUXIEME DECISION

(Nomination d'un nouveau gérant)

L'Associé Unique,

Nomme en qualité de nouveau président en remplacement de Monsieur Youssef BOUYSS à compter du 29 juin 2026, sans limitation de durée, sa rémunération sera fixée lors de la prochaine assemblée :

Monsieur Mohammed ZAHRAOUI,
demeurant 129, avenue Maréchal Joffre – Bat K – 84300 CAVAILLON

Monsieur Mohammed ZAHRAOUI, déclare en son nom accepter les fonctions de Président et déclare, qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher cette nomination et l'exercice des fonctions correspondantes.

TROISIEME DECISION

(Transfert du siège social de la société et modification corrélative des statuts)

L'Associé Unique,

Décide de transférer le siège social de la Société sis 3, rue Enclos Rey – 30000 NÎMES à :

129, avenue Maréchal Joffre – Bat K – 84300 CAVAILLON

A compter de ce jour et,

Modifie par conséquent le paragraphe 1 de l'article 4 des statuts comme suit :

« *ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL*

Le siège social de la Société est fixé à :

129, avenue Maréchal Joffre – Bat K – 84300 CAVAILLON »

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIEME DECISION

(Pouvoir)

L'Associé Unique,

Confère tous pouvoirs au porteur d'extrait ou de copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Monsieur Youssef BOUYSS

« Bon pour démission des fonctions de président »
(Signature)

Youssef BOUYSS

✓ Certifié par  yousign

Monsieur Mohammed ZAHRAOUI

« Bon pour acceptation des fonctions de président »

Mohammed ZAHRAOUI

✓ Certifié par  yousign